

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 40 (1969)  
**Heft:** 9

**Artikel:** L'ADIJ réanime sa Commission forestière  
**Autor:** Farron, J.-P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825142>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'ADIJ réanime sa Commission forestière

par J.-P. FARRON, conservateur des forêts du Jura

Une nouvelle commission ! Une de plus, dira-t-on ! Il est vrai que la mode est aux commissions ; il n'est pas un problème, un rapport, un statut, ancien ou nouveau, dont on ne confie l'étude à un groupe de personnes spécialement désignées à cet effet. Dans notre pays, il y a plus de communautés de travail et de groupes d'études que de sociétés de tir ou de männerchors ; c'est dire leur importance.

Ainsi, une nouvelle commission, uniquement préoccupée de sauvegarder les intérêts de la forêt et de ses propriétaires, était-elle vraiment nécessaire ? Nous avons pour cela une organisation et un service forestier fort bien conçus, des associations de propriétaires de forêts actives et efficaces, des périodiques et publications de notre spécialité si abondants que le temps nous manque pour les lire tous. N'était-ce pas simplement vouloir une commission des forêts de l'ADIJ parce que l'agriculture, l'aménagement du territoire ou la protection de la nature ont la leur ? La forêt a-t-elle soudain besoin d'un organisme qui la défende mieux et l'illustre davantage, d'une communauté d'intérêts qui agisse et informe ? Oui, sans doute. D'ailleurs, une Commission forestière de l'ADIJ existait déjà ; seulement, dès 1952, elle est entrée en léthargie. Il a été décidé récemment de la sortir de sa torpeur singulière. Quelles étaient les causes de ce sommeil et comment éviter dorénavant de tomber dans la même impasse ?

Jusqu'il y a quinze ans, la commission s'était efforcée, entre autres, de faire connaître les avantages du chauffage au bois, son but était de contribuer à généraliser l'utilisation du bois ; dans la mesure où cela était possible, elle y est remarquablement parvenue. Puis, peu à peu, ce fut le silence.

Incontestablement, les matériaux de notre organisme étaient bons. Les personnalités qui composaient la commission étaient de premier ordre. Représentants de l'ADIJ, des associations régionales de propriétaires de forêts, ingénieurs forestiers du Jura, tous, ils aimaient la forêt et ne comptaient pas leur peine pour la mettre en valeur. Les matériaux ne sauraient d'ailleurs avoir été mauvais : les techniciens forestiers du Jura en étaient. Tous les techniciens forestiers, disent les anciens statuts, c'était trop ! Il eût été préférable d'y adjoindre plus de véritables propriétaires de forêts ou d'utilisateurs de bois, et moins de forestiers ; ces derniers, accaparés par les charges administratives, préoccupés avant tout d'accomplir leur service avec conscience, excellents forestiers, médiocres tribuns, ne travaillaient pas en équipe. Aujourd'hui, ni demain, sans travail d'équipe, nous ne ferons rien de bon et perdons plus de temps à définir un programme d'action adéquat qu'à le réaliser. Sans travail d'équipe, nous gagnerons en représentativité ce que nous perdrons en efficacité.

Une vingtaine de personnes composaient l'ancienne commission ; on s'y adonnait sans doute à de passionnantes discussions académiques, sans

pouvoir passer au stade des réalisations. Conçue de cette façon, elle était forcément condamnée à l'inaction. Ceux qui la dirigeaient essayèrent d'en tirer quelque chose ; puis lassés par les vaines palabres ils abandonnèrent. Beaucoup d'efforts, beaucoup de bonne volonté, pas de cohésion. Vaillants soldats, excellents capitaines, armée sans âme.

Et puis, il faut bien le dire, l'époque n'était pas encore au travail d'équipe. D'ailleurs, les problèmes que posait l'économie forestière étaient moins nombreux qu'aujourd'hui, moins virulents aussi ; davantage qu'en une commission dont on ne voyait guère l'utilité, on plaça sa confiance dans le service forestier jurassien ; il sut la gagner, la mériter et la conserver, preuve en est le remarquable état des forêts qu'il nous légua. Nul besoin d'une commission, l'administration suffisait. C'est tout à son honneur.

Cliché ADIJ No 606



Bien que remplissant aussi une fonction protectrice et sociale, cette forêt est aménagée et sera traitée selon le principe du plus grand rendement soutenu possible. Ses propriétaires (forêt de Chandon, Bourgeoisies de Saicourt et Reconvilier) entendent y apporter les soins nécessaires dans le but d'en améliorer l'état et d'en augmenter la PRODUCTION.

Photo G. Letté, Delémont

Le bois se vendait bien ; au marasme des années 30 avait succédé l'économie de guerre. La forêt y avait acquis une place de choix ; pendant quelque temps, elle régna en souveraine sur le marché des combustibles. Mais l'essor de l'industrie du bois, les années grasses des propriétaires de forêt, ne devaient être qu'éphémères. Déjà, le vent fraîchissait sans qu'on s'en aperçut.

En dix ans, presque sans transition, aux rendements avantageux de la forêt succédèrent les comptes déficitaires. Un déficit chronique et non passager. Sans celui-ci, on n'aurait peut-être plus songé à une nouvelle commission forestière.

Le Jura compte huit associations régionales des propriétaires de forêts. Grosso modo, sans entrer dans les détails de leurs limites géographiques, ce sont les organisations des régions suivantes :

- Vallon de Saint-Imier
- Vallée de Tavannes
- Franches-Montagnes
- Moutier et environs
- Val Terbi
- Laufon
- Vallée de Delémont
- Ajoie et Clos-du-Doubs

Toutes, elles répondent au but de grouper les propriétaires de forêts, de défendre leurs intérêts, ce qui revient à dire qu'elles s'efforcent d'écouler leur bois dans les meilleures conditions possibles. Elles y parviennent avec plus ou moins de bonheur, selon les années, les méthodes utilisées, les aptitudes commerciales des comités directeurs, et surtout la cohésion de leurs membres. On s'y soucie davantage d'un profit immédiat que de créer les bases saines d'une utilisation assurée des bois, de la défense des intérêts communs à long terme et d'une meilleure information de l'utilisateur. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, les associations régionales n'ayant pas les moyens de collaborer plus activement à la publicité en faveur du bois. De plus, à nos huit groupements régionaux, il manque un dénominateur commun, un catalyseur pour utiliser une image facile et connue. Ce rôle de catalyseur, la Commission des forêts de l'ADIJ pourrait le jouer.

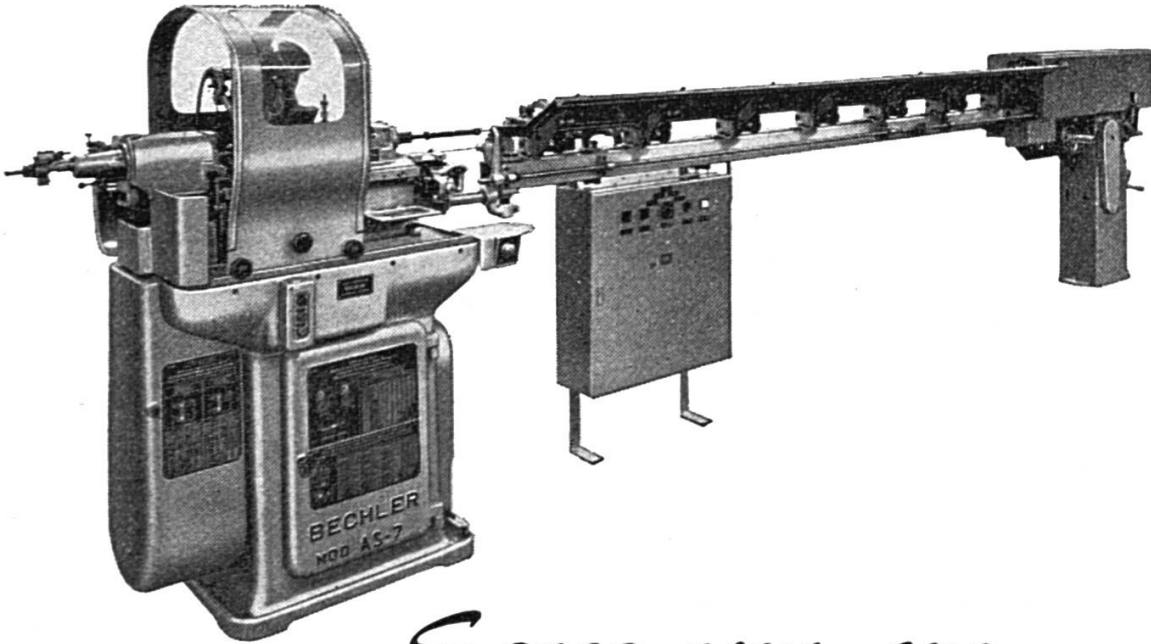
Bien sûr, nos associations régionales sont toutes affiliées à la grande famille bernoise des propriétaires de forêts. Cependant, Berne est bien lointaine pour souder entre eux propriétaires d'Ajoie, de Saint-Imier, de Laufon ou des Franches-Montagnes. De timides essais furent périodiquement entrepris en vue d'unir les associations jurassiennes. Ces tentatives hardies furent accueillies avec méfiance ; on y vit des velléités de sécession condamnables ! Et l'affaire en resta là.

La connaissance de ces différents échecs nous permet de constituer la nouvelle Commission des forêts de manière à rendre possible cette synthèse. En fait, elle deviendra un organe qui coordonnera les activités de nos groupements régionaux ; ils conserveront tous leur originalité, leur totale indépendance, mais seront coiffés par une centrale jurassienne.

Augmentez la  
production de  
vos tours  
automatiques

# BECHLER

## Chargeur automatique MULTIBAR



*Savez-vous que...*

le chargeur automatique « MULTIBAR », pour  
tours automatiques BECHLER, offre de nom-  
breux avantages, en particulier :

- Fonctionnement silencieux.
- Aucune préparation préliminaire des barres !
- La première pièce est toujours bonne !
- L'extraction de la chute de barre et le ravitaillement par la nouvelle barre s'effectuent automatiquement en quelques secondes !

**ANDRÉ BECHLER S.A. 2740 MOUTIER**

Fabrique de tours automatiques

1455



Joie et santé



Renseignements et prospectus par

**Condor S. A., Courfaivre**

Téléphone (066) 3 71 71

1449

Il y a davantage encore.

Il fallut côtoyer la catastrophe pour que l'on se rendît compte qu'une communauté d'intérêts étroite lie les propriétaires de forêts aux utilisateurs de bois. L'époque est révolue où chacun des deux partenaires pouvait se complaire dans une attitude passive de défense de privilèges ancestraux démodés. Du reste, trop souvent, de partenaire l'on devenait antagoniste. De ces luttes, de ces surenchères, de ce manque de confiance réciproque, le bois finalement faisait les frais, ce dont tiraient habilement parti les autres matériaux. Un dialogue loyal entre propriétaires forestiers et scieurs servira plus à la propagande en faveur du bois que de coûteuses actions publicitaires. Ce dialogue, dans le Jura, n'a jamais été véritablement ouvert.

Cliché ADIJ No 607



Dans certains cas bien déterminés, une partie de forêt dont la vocation est essentiellement SOCIALE peut être distraite du périmètre forestier et aménagée en terrain de camping. Les bois n'y sont pas abattus ; cependant, la compensation par un reboisement d'égale surface est une condition indispensable à cette désaffectation. La commune de Cœuve aurait intérêt à aménager cette lisière à proximité de « Sur le Mont » en lieu de détente, éventuellement même en camping officiel.

Photo G. Letté, Delémont

Disons franchement que, tout en souhaitant de part et d'autre cette ouverture, personne n'était disposé à prononcer le premier les paroles qui apaisent. Les nombreuses tentatives entreprises dans ce sens n'ont guère eu de succès. De résultats décevants en échecs à peine voilés, on en est arrivé à craindre, puis à refuser la discussion. Dans nos rapports presque toujours stériles avec les représentants de la scierie jurassienne, on n'abordait que des questions de prix, et on n'en sortait plus. On n'enregistrait la longue suite des difficultés de l'interlocuteur que pour y opposer ses propres difficultés. Et lorsque, par hasard, un accord intervenait, ce ne pouvait être que l'illusion trompeuse d'une identité de vue inexistante. La révolution économique du marché des bois interdit désormais ce jeu.

Une collaboration plus fructueuse est devenue nécessaire. De cet esprit de mutuelles concessions dépendront en définitive l'utilisation des produits de la forêt et par voie de conséquence les soins dont on l'entourera. Sous l'autorité morale et le patronnage de l'ADIJ, ce travail en commun, irréalisable jusqu'à ce jour, devrait être possible.

Cet organe deviendra ainsi la « Commission des forêts et du bois ».

Pour arriver plus sûrement au but qu'elle se propose, la commission va donc procéder à une refonte complète de sa formation. Elle choisira un moule à la fois plus étroit et plus large : plus étroit parce qu'elle sera moins nombreuse, plus large puisqu'on fera appel à des scieurs, à d'autres représentants de l'industrie du bois et de l'artisanat, voire à un architecte, et, éventuellement, à des députés au Grand Conseil. A l'avenir, les contacts entre représentants de la forêt et parlementaires cantonaux devront être plus fréquents, ne serait-ce que pour mettre sous toit en commun notre nouvelle loi forestière. Dans ce but, nous proposerons que le président de la Députation jurassienne soit invité d'office aux travaux de la Commission des forêts et du bois.

Voilà quelques suggestions qui pourraient conduire la commission au but qu'elle se propose.

Ce **but** sera défini avec précision et concision dès que la commission aura été constituée. Il sera en tout cas de contribuer à la défense de la forêt, à la sauvegarde de son économie et des intérêts de ses propriétaires tout en favorisant l'utilisation du bois.

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont avantage à ce que notre forêt soit protégée ne pourront rester indifférents à cette action. C'est dire qu'elle nous concerne tous.

Son **programme** : Sans prétendre inventorier d'emblée tous les problèmes auxquels la commission se consacrera ces prochaines années, quelques-uns peuvent être énumérés sans grand danger de caresser des projets irréalisables. Ils découlent d'ailleurs des considérations émises ci-dessus :

1. Créer des liens féconds entre les huit associations régionales jurassiennes des propriétaires de forêts. Conjuguer leurs efforts dans l'intention de renforcer leur action. A la rigueur, les représenter avec encore plus d'efficacité auprès de l'association cantonale.



2. Etablir des contacts avec les représentants de la scierie jurassienne, l'industrie du bois et l'artisanat, dans le but final de promouvoir l'utilisation des produits de la forêt.
3. Rechercher les voies et moyens permettant d'écouler dans le Jura la majeure partie des 100 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre façonnés chaque année. Freiner l'hémorragie de nos bois vers l'extérieur pour autant que l'industrie régionale puisse les mettre en valeur, mais aussi, parallèlement, tendre à diminuer les achats de grumes feuillues à l'étranger.
4. Organiser des démonstrations d'exploitation rentable, rationnelle et moderne, adaptée à nos conditions. Aider ainsi les proprié-

Cliché ADIJ No 608



En montagne, le boisement remplit une fonction essentiellement PROTECTRICE. Si les crêtes de la région de Chasseral étaient dénudées, il s'ensuivrait rapidement une aggravation sensible du climat local. Ici, les derniers épicéas de la Cornette et de l'Aigasse, à plus de 1400 m. d'altitude, doivent être maintenus aussi longtemps que possible et soustraits à l'action néfaste du bétail ; en outre, il faut songer assez tôt à leur remplacement et favoriser le développement du rajeunissement.

Photo G. Letté, Delémont

res à faire un choix dans leur équipement, au besoin en les groupant en unités d'exploitation.

5. Mettre sur pied, en hiver, des cycles de conférences et colloques dans le but d'acquérir des connaissances nouvelles, mais aussi d'illustrer les fonctions multiples de la forêt. En menant cette action, on répondrait à un besoin d'information assez répandu.
6. Collaborer aux travaux d'autres commissions de l'ADIJ : aménagement du territoire, agricole, protection de la nature ; dans le même ordre d'idées aider à résoudre les tâches d'autres communautés de travail, par exemple la commission du libre parcours.
7. Collaborer aux travaux de révision de notre loi cantonale sur les forêts. La révision de la loi forestière est une de nos tâches les plus importantes pour les prochaines années. Nous entendons associer à cette œuvre tous les milieux intéressés. Comme la guerre est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux seuls militaires, l'élaboration d'une nouvelle loi est chose trop importante pour qu'on la confie aux seuls forestiers.
8. Dans toutes nos activités, nous aurons le souci d'informer. Le bulletin de l'ADIJ sera un des moyens de satisfaire ce besoin d'être informé. Il y sera publié tout ce qui est digne d'intérêt.

Nous pourrions allonger la liste du programme ; mais, au début du moins, il faudra probablement se limiter à quelques problèmes essentiels.

Une activité intéressante et utile s'offre donc à la nouvelle commission. Elle aura l'avantage de partir à zéro, de travailler un terrain en friche.

### **Sa composition**

Afin de mettre sur pied et d'appliquer une doctrine permettant de réaliser ce programme, la commission pourrait avoir la composition suivante :

- a) le président, le secrétaire et deux ingénieurs forestiers de la Conservation des forêts du Jura ;
- b) un représentant de chacune des huit associations régionales jurassiennes ;
- c) trois à cinq représentants de l'industrie du bois, des utilisateurs ou d'autres milieux intéressés par les travaux de la commission.

Au total, ce serait quinze personnes qui seront appelées à collaborer aux destinées de cet organe de l'ADIJ. Trois catégories bien distinctes de délégués : le bureau et les techniciens de la Conservation, les propriétaires de forêts, les utilisateurs. Le hasard seul n'a pas présidé au choix de cette trilogie.

M. Gérard Letté, ingénieur forestier s'est mis aimablement à la disposition de la commission pour en assumer le secrétariat. Bonne affaire pour la commission qui aura ainsi le bonheur d'avoir un chancelier aux horizons larges et au métier sûr.

Le Conservateur des forêts du Jura, accompagné d'un de ses prochains jeunes ingénieurs forestiers, complétera l'équipe qui se joindra



**SCHAUBLIN**

*la pince qui*

*tourne rond*

FABRIQUE DE MACHINES SCHAUBLIN S. A. 2800 DELEMONT

# Terrains industriels

**CFF - Delémont.** Vastes terrains industriels à louer ou à céder, au besoin, en droit de superficie. Surfaces divisibles. Accès rail / route.

Renseignements auprès du Service des gérances du 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux suisses, av. de la Gare 43, 1003 Lausanne (téléphone (021) 21 47 01).

1477

# LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance maladie  
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération  
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION  
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE  
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES  
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1466



au président. Ce dernier est donc assuré de la franche collaboration du groupe de travail de la Conservation. Son aide pratique sans réserve lui est acquise. Du reste, le président aura tout loisir de ne réunir que ce comité restreint pour passer au stade des réalisations. Une fois le programme défini, la doctrine mise sur pied, l'application pourra en être confiée au bureau. Il y parviendra plus sûrement que la commission in corpore.

Cela ne signifie nullement que les autres délégués ne recevront qu'un mandat restreint, que leur voix ne sera que consultative. Chacun aura sa part du travail collectif. Nous ne voulons pas d'une commission de folklore, mais d'un groupe efficace dont les réalisations ne déçoivent pas.

La commission vaudra ce que vaudront l'esprit de ses membres, le travail accompli par l'équipe de la Conservation et, bien sûr, la qualité et l'engagement de son président.

Du choix de ce dernier dépendront dans une large mesure les premiers pas de la commission, les réalisations des prochaines années, ainsi que l'assurance de délibérations harmonieuses. Il s'agissait de la phase la plus importante de sa constitution, la plus délicate aussi. C'est maintenant chose faite.

M. André Salomoni, inspecteur des forêts à Moutier, sera le président de la Commission des forêts et du bois. Il a répondu favorablement aux démarches entreprises à cet effet. Qu'il en soit ici vivement et sincèrement remercié.

Il était tout naturel que l'on fît appel à lui. Sa connaissance parfaite du métier, son expérience de l'ADIJ, l'audience qu'il y a acquise, et non seulement auprès des membres dirigeants, sa facilité à diriger les débats le désignaient pour cette fonction.

Nous nous réjouissons de collaborer, sous sa présidence, aux travaux de la commission.

C'est le 11 juin dernier que le Comité directeur de l'ADIJ recevait M. André Salomoni et le soussigné pour jeter les bases de la nouvelle commission.

Nous nous tromperions fort si cette date restait sans répercussion sur l'économie forestière jurassienne.

## **Le « Berne - Loetschberg - Simplon », aujourd'hui et demain**

*Le directeur du BLS, M. Anliker, a fait un intéressant exposé sur la situation de cette compagnie lors de la dernière assemblée des actionnaires. Nous en donnons ici quelques extraits.*

*On a toujours témoigné, dans le Jura, d'un vif intérêt à l'égard des problèmes du BLS en général et particulièrement du tronçon Moutier-Longeau qui, comme on sait, est frappé d'une surtaxe de 100 % dans le tunnel Moutier-Granges. L'ADIJ est intervenue à plusieurs reprises déjà pour réclamer la suppression de cette surtaxe, hélas sans succès. Le pos-*